L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 2 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une femme d'un certain âge, blanche ou de couleur, parlant le Français, pour prendre soin d'un enfant et aider au ménage. S'adresser, 617 rue St-Charles. 29nov 7f

A LOUER.

A louer—2me et 3me étages, 10 chambres, coin Royale et Ste Anne. S'adresser 73 rue Ste-Anne. 29nov 1f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 26oct 1f

A louer—La belle résidence de famille portant le No 285 rue Dauphine, près Ursulines, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 296 rue Villeré. 28 nov- 6f

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET.
29nov—1f

A VENDRE—Pour cause de départ, un CAFÉ de première classe, situé dans le Quatrième District. Pour informations, s'adresser à CHARLES PYJO, grocery, coin Marais et Gasquet. 27 nov—7f

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue: il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale.

On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE-LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

PREMIER ETAT DE SITUATION DE LA

Compagnie d'Assurances DU PELICAN,

de la Nouvelle-Orléans.

Bureau 82 rue du Cte. Nouvelle-Orléans

Du commencement des affaires, le 21 février 1884, à la clôture de l'année finissant le 31 décembre 1884.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant la période expirant le 31 décembre 1884:	
Sur les risques d'incendies	$90,662 93
Sur les risques de mers	433 18
Sur les risques de rivières	1,328 25
	$92,424 36
Moins les primes non expirées	24,017 93
Primes échues jusqu'au 31 déc '84.	$68,436 43
PERTES PAYEES.	
Sur les incendies	$20,717 73
Sur les rivières	1,238 25
	$21,955 98
Réassurances et primes remboursées	6,954 10
Escomptes	9,414 24
Dépenses moins l'intérêt	13,049 24
	$29,417 58
	$51,373 56
Profits net	$17,062 87

ACTIF.

Comptant	3,567 71
Billets actions	251,830 29
Prêts et mantissements	26,978 00
Mobilier et installation de bureau	2,056 93
Bons à primes	35,768 75
Bons en voie de collection	20,854 12
	$338,555 80

PASSIF.

Capital souscrit	$294,475 00
(Capital autorisé $300,000)	
Réserve pour les primes en cours	24,017 93
	$318,492 93
(Surplus	$17,062 87

NO MCCAFFREY, Président.
J. V. DONOVAN, Secrétaire.

DIRECTEURS:
JOHN MCCAFFREY, Président.
JAMES GRANT, Vice-Président.
JOHN BLANK, T. BROPHY,
WM. OCNWAY, GEO. W. YOUNG,
WM. CULLINAN, C. DOYLE,
THOS DUNNE, GEO. FARENIE,
JOS FROMHENZ, JOHN HYNES,
PETER S. LAWTON, HUGH MCMANUS,
THOS J MOLAN, JOHN NELSON,
F QUINN, THOS G. RAPIER,
M. J. SCHWARM, PHILIP THOMPSON
JOHN WALLS.

L.S.L.
PRENEZ AVIS
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ont été votée et endossée par son peuple.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
PERA A LA
Nile-Orléans,
MARDI, 15 DECEMBRE 1885
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
Ce tirage ainsi que tous les autres suivant lieu sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE REDUCTION!
Pas d'Ajournement!
De Piastres distribué.
PLUS D'UN DEMI-MILLION
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à
ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 15 DEC. 1885.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE.
100,000 Billets, à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000.	$150,000
1 " de	50,000.	50,000
1 Lot de	20,000.	20,000
2 Lots de	10,000.	20,000
4 Lots de	5,000.	20,000
20 Lots de	1,000.	20,000
50 Lots de	500.	25,000
100 Lots de	300.	30,000
200 Lots de	200.	40,000
600 Lots de	100.	60,000
1000 Lots de	50.	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500
Les billets gagnants peuvent être déposés n'importe quelle banque, express ou autre agence ou
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons
UNE GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à
ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 15 DEC. 1885.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE.
100,000 Billets, à $10 le Billet.
BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, chèque de New-Yorkou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, connue comme le No 169 rue St-Charles.

Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme lot No. deux, faisant partie de l'îlet compris entre les rues Girod, Julie, St Charles et Carondelet; le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de feue Veuve Baptiste Jourdain et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No. 169 rue St-Charles, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété que la défenderesse précitée ci-dessus a acquis comme bien paraphernal de Lucina Holmes Place, d'après un acte par devant Edward G. Guttschalk, anciennement notaire en cette ville, à la date du 30 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—déc5,12,19,24,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah Hirsch vs Alex. Shlenker

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,917.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia et désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

La propriété dont il est ainsi ci-dessus a acquise par le défendeur de J. Gunder-heimer par acte passé pardevant Jules Foucher, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28.—5,12,19,26,30déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie C. Rathbone vs. Mme J. H. Reynolds et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,367—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 décembre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot assorti de meubles, effets mobiliers, installations et autres articles, au local No 139 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1,5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. B. Ringrose vs. Fred. J. Leland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,685—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux désignés ci-dessous, SAMEDI, 5 décembre 1885, à 10 heures a. m., la propriété suivante, à savoir:

Un ameublement de chambres, 11 pièces, 1 sommier acier, un matelas en mousse, un sideboard, six chaises en cuir, un lavabo, un ameublement de salon, 10 pièces, etc., le tout se trouvant dans mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres en la Nouvelle-Orléans, ville de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24nov—déc1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joe B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,955—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia, connu comme lot numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

La propriété dont il est ainsi ci-dessus a acquis par le défendeur de J. Gunder-heimer par acte passé pardevant Jules Foucher, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Richard B. Whitehead.

No 5,933—Succession de Joseph B. Whitehead, No 12,955.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux ordres de vente, datés le 20 novembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (autrefois Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre-vingt-vingt (85) de l'ancien faubourg Lacoste, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 207 et 209, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt à raison de douze pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, ainsi que tout autre montant de créances et intérêts de la plaignante conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

2° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux, et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera porportionné au prorata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre devant ainsi ci-dessus, le prorata de la réclamation de la plaignante maintenant due sera payé comptant, et le prorata dudit billet à ordre deviennent décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE

James H. Winship vs. Scott Collins (ou Collins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,231—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Girod, Lafayette et Front, désigné comme lot numéro quinze d'après un plan de J. R. Beard, et mesurant vingt-quatre pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro quatorze, et cent vingt pieds, un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gaulois.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No. 15,527.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé, désigné par le No onze du même plan fait par Henry Moelhausen, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan dressé par Henry Moelhausen, le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds trois pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Trémé, et connus sous le numéro douze par les rues St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés par les numéros treize et quatorze, conformément au dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moelhausen, et mesure comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dufour, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan comme le plan de J. A. Beard, dément certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire, en cette ville, comme le lot No vingt et neuvième, d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Dufour, vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne plus près du lot No quinze, et de cent soixante pieds neuf pouces et cinq lignes sur l'autre ligne plus près du lot No quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25nov—24—déc2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Jourdan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,987—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Myrtil P. Piron, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1déc—1,5,10

Succession de Wm. J. Castell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,964—Division B—Attendu que James P. Rowlen a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Joseph Castell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours leurs raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2déc—2 5 11

Succession de François Avégno.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 1 983—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Numa Avégno, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24nov—24 26—4déc

Succession de Mme Henrietta Lockman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 15 297—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Lockmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29nov—29déc 3 8

Succession de Mme Euphemie E. Judson, veuve de Mille Judson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 16 038—Division B—Attendu que Virginie Mille Judson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Euphemie E. Judson veuve de Mille Judson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours leurs raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29nov—3 8déc

Succession d'Albert C. Mace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,944—Division C—Attendu que Mme Vuve Albert C. Mace, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert C. Mace, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours leurs raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 nov—26—1 5 déc

Succession de John George Abry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15 085—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Faehnle, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
25 nov—25 28—4déc Greffier.

Succession de Luce Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15 976—Division E—Attendu que P. S. Witz d'Ivry, administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luce Charles, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours leurs raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 nov—24,28—3déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie le juge de 2d jour de juillet 1885, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire et ci-dessous en langage et avec les chiffres suivants, savoir: Félicie St. Harang vs. E. F. Monier, No 14,972, Division A.—Sur requête ex-parte de l'avocat de la demanderesse, sur le témoignage formé à l'appui de sa demande, la loi et le témoignage étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le divorce ci-dessus, le 4 mai 1885, soit maintenant confirmé et rendu final, et, considérant qu'il y a jugement en faveur de la demanderesse, Mme Félicie St. Harang, dépense de Eugène F. Meunier, et contre son dit époux durant la séparation de propriété entre eux, et qu'il est et est reconnu la propriétaire dans son droit distinct de la vacherie mentionnée dans sa pétition et comme il y est dit, composée de quatorze vaches, un cheval, un wagon et les ustensiles usuels. Il est en outre ordonné et décrété que le défendeur paye les dépens du procès.

Jugement rendu le 2 juillet 1885.

Jugement (signé) le 4 novembre 1885.

(Signé) A. L. Tissot, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, de la ville de la Nlle-Orléans, ce 18me jour de novembre 1885, de l'année dix huit cent quatre-vingt-cinq.

JAS D. RANKIN,
2 déc—3f en 30 jrs Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans,—P. Escobal vs. Ses Créanciers.—No. 15,841.—Ordre de Cour.—Quiconque réclame des créances de Pantaleo Escobal et autres personnes intéressées sont convoquées pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 12e jour de décembre, 1885, pour considérer et déterminer sur l'application pour un sursis, et que, dans l'intervalle, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit Pantaleo Escobal soient suspendues.

Nlle Orléans, 10 novembre 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—1f par sem—au 12 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la raison sociale Micolo & Lacaze ait lieu pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville le 6me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre les personnes et les biens des dits Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membre de la dite raison sociale Micolo & Lacaze soient suspendues.

Nlle Orléans, 1er décembre 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
2 déc—

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Thomas R. Brady vs Ses Créanciers—No. 16,018—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Thomas Rollins Brady, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et se pardevant Omer Villeré, Esq., notaire public, en cette ville, Samedi le 10me jour de décembre 1885, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit Thomas Rollins Brady, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1885.

Signé F. A. MONROE.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1 déc—3f en 30 j

Terrain vacant sur la rue Urquhart.

Succession de Alphonse Perdreauville.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encanteur Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 décembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 20 novembre 1885—

La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Urquhart, Moralès, Champs Elysées et Franciade, mesurant 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

N. B.—Le privilège est donné à l'acquéreur de prendre au même prix d'adjudication l'autre moitié indivise de la susdite propriété.

Acte de vente pardevant A. Abat, notaire, au frais de l'acquéreur.

24 nov—24 28—5,12,19,26déc

Grande maison double en bois à deux locations, rue Piété, No. 82 et 84.

Succession de Philip Baron Bonfontaine

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, No. 15 438.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encanteur Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 12 décembre 1885, il sera vendu, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, en date du 26 octobre 1885, la propriété suivante, savoir:

Deux maisons en bois, entières situées dans le Troisième District de cette ville, désignées par les Nos 82 et 84 de l'ancien No 1 numérotage, pour les rues Dauphine, Bons Enfants et Piété, sur une plus forte de trois sous contiguës et mesurant chacun 32 pieds de face sur la rue Piété, sur une profondeur de trois cent quatre pieds, ensemble une grande maison en bois, double à deux logements avant dans chaque logement un rez-de-chaussée et un étage, plus de quatre pièces et cabinet, une autre grande bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans la cour, avant quatre chambres à coucher, un grand salon et hangar sur le derrière deux citernes, puits, latrines et porte cochère, le tout dépendances et appartenances, etc., etc.

Conditions—Moitié du prix d'adjudication au plus comptant et la balance à un an de crédit du jour de la vente hypothèque spéciale sur la propriété vendue, laquelle sera maintenue moyennant un nouvel billet